

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



Le 24 octobre 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LAC-SAINT-JEAN-EST TENUE LE 24 OCTOBRE 2023, À 19H30, À L'HÔTEL DE
VILLE D'ALMA.**

Sont présents(es) :

Michel Bergeron, maire, Municipalité de Lamarche	Émile Hudon, maire, Municipalité de Saint-Gédéon
François Claveau, maire, Municipalité de Saint-Bruno	Marie-Josée Larouche, mairesse, Municipalité de Labrecque
Michel Claveau, maire, Municipalité d'Hébertville- Station	Johanne Lavoie, mairesse, Municipalité de Saint-Nazaire
Mario Desbiens, maire, Municipalité de Sainte-Monique	Louis Leclerc, conseiller, Ville d'Alma
Alain Fortin, conseiller, Ville d'Alma	Louis Ouellet, préfet
André Fortin, maire, Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Marc Richard, maire, Municipalité d'Hébertville
Laval Fortin, maire, Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Frédéric Tremblay, conseiller, Ville d'Alma
Marc Fortin, maire par intérim, Ville de Desbiens	Jean Tremblay, conseiller, Municipalité de l'Ascension de N.S.

Sont absents(es) :

Sylvie Beaumont, mairesse, Ville d'Alma	Marc Laliberté, maire, Municipalité de Saint-Ludger- de-Milot
Véronique Fortin, conseillère, Ville d'Alma	

Également présentes :

Bianka Villeneuve, conseillère municipale d'Alma, remplaçante de Sylvie Beaumont et Audrée Villeneuve, conseillère municipale d'Alma, remplaçante de Véronique Fortin.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Était également présente Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. WSP - Offre de services professionnels - Assistance technique projet SPEDE 2023
5. Patrimoine bâti - Phase 2
6. Club motoneigistes Lac-Saint-Jean - Aide financière
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions pour les citoyens
9. Levée de la séance

1. Mot de bienvenue

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. Signification de l'avis de convocation



Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, Monsieur le Préfet, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

11534-10-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé de monsieur Jean Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus. Aucun sujet n'est rajouté à l'item "Affaires nouvelles" étant donné l'absence d'un membre du conseil de la MRC.

11535-10-2023

4. WSP - Offre de services professionnels - Assistance technique projet SPEDE 2023

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE PROJET SPEDE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – WSP

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est inscrite au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) avec l'objectif d'obtenir des crédits par la valorisation et la destruction du méthane provenant du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Ascension-de-Notre-Seigneur;

CONSIDÉRANT QU'avant de pouvoir percevoir des sommes du SPEDE, la MRC se doit de monter un dossier complet afin que des auditeurs puissent produire un rapport venant confirmer la valeur du gaz détruit au LES et ainsi toucher les crédits;

CONSIDÉRANT la nécessité que la MRC soit accompagnée par des professionnels spécialisés dans ce domaine afin que le dossier soit bien monté et rencontre les exigences du SPEDE;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par la firme WSP pour supporter techniquement la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour diverses demandes ponctuelles en relation avec son projet SPEDE;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels contient une enveloppe budgétaire de 5 000 \$, taxes en sus, sur une base horaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est devrait tirer des revenus importants de par la destruction du méthane généré par le LES;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Audrée Villeneuve, appuyé de madame Bianka Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte l'offre de services professionnels déposée par la firme WSP au montant de 5 000 \$, taxes en sus, pour supporter techniquement la MRC pour diverses demandes ponctuelles en relation avec le projet SPEDE au LES de L'Ascension-de-Notre-Seigneur;



QUE le paiement des honoraires de ce mandat soit financé par l'excédent de fonctionnement non affecté.

11536-10-2023

5. Patrimoine bâti - Phase 2

PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT – DEMANDE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a conclu une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec en 2021, en vertu du programme d'aide aux initiatives de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de développement culturel a entre autres permis la réalisation de la toute première politique culturelle pour le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a demandé une prolongation de son entente de développement culturel 2020-2023, afin de déployer le plan d'action élaboré dans le cadre de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite également procéder à la deuxième phase de sa démarche d'inventaire du patrimoine bâti en procédant à l'évaluation de la valeur patrimoniale des biens identifiés lors de la première phase;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la deuxième phase de la démarche du patrimoine bâti ainsi que quelques actions découlant de la politique culturelle devrait commander des investissements de l'ordre d'environ 120 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide aux initiatives de partenariat exige une participation de 50 % de l'organisme partenaire, soit la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC que l'adoption d'une politique culturelle se traduise par des actions dans le milieu;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la MRC de procéder à l'évaluation de la valeur patrimoniale des biens inventoriés afin de se conformer à l'exigence légale d'adopter un inventaire du patrimoine bâti d'ici le 1^{er} avril 2026, et ce, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) découlant des modifications de la Loi sur le patrimoine culturel;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Michel Claveau, appuyé de monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adresse une demande financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de supporter les actions à venir dans la cadre de son entente de développement culturel dont les besoins financiers sont estimés à environ 120 000 \$;

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est disposée à assumer sa part de 50 % tel qu'édicte dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat.

QUE le Préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, monsieur Louis Ouellet, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC le formulaire de condition d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



d'aide aux initiatives de partenariat 2023-2024.

11537-10-2023

6. Club motoneigistes Lac-Saint-Jean - Aide financière

SOUTIEN FINANCIER AU CLUB DE MOTONEIGISTES LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneigistes Lac-Saint-Jean a déposé une demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour l'aider à assumer adéquatement ses responsabilités d'entretien de sentiers et de services aux membres;

CONSIDÉRANT la valeur et l'importance de l'industrie de la motoneige pour notre région, ainsi que le rôle vital joué par le Club de motoneigistes Lac-Saint-Jean dans l'entretien des sentiers de notre MRC et la promotion de cette activité hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneigistes Lac-Saint-Jean a besoin de ressources financières supplémentaires pour notamment, continuer à offrir des services de qualité aux amateurs de motoneige et pour entretenir les sentiers de motoneige dont le sentier # 23 dans la réserve faunique des Laurentides de manière sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le sentier # 23 constitue la principale porte d'entrée des touristes en motoneige dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les adeptes de la motoneige en provenance de l'extérieur de la région dépensent des sommes importantes lors de leur séjour, ce qui permet de générer des retombées économiques très importantes pour les entreprises notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'entretien des sentiers de motoneige ont augmenté considérablement ces dernières années et que la pénurie de main-d'œuvre frappe également ce secteur d'activités;

CONSIDÉRANT QUE l'article 102 de la Loi sur les compétences municipales permet à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de soutenir financièrement le Club de motoneigistes Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS: Il est proposé par monsieur Laval Fortin, appuyé de monsieur Alain Fortin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à verser annuellement au cours des cinq (5) prochaines années à compter de 2024 un montant total de 35 000 \$ au Club de motoneigistes Lac-Saint-Jean pour soutenir financièrement ses activités courantes ainsi que ses efforts d'entretien de sentiers de motoneige dont le sentier # 23.

QUE ce montant soit financé annuellement par la partie de budget « Villégiature, sable et gravier » pour 20 000 \$, de même par les activités de fonctionnement de la partie de budget « Administration générale » pour le solde de 15 000 \$.

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions pour les citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



Aucune question n'est posée par les citoyens.

11538-10-2023

9. Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de monsieur Marc Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la présente séance extraordinaire à 19h37.

Louis Ouellet, préfet

Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière